



Fusion des DRGC : sans incidence, c'est vite dit !



I – Le projet

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, dit-on, en politique, lorsqu'un gouvernement renonce promptement à appliquer une fois élu son programme de campagne.

Formé à la bonne école François Hollande (qui se pose là en tant que spécialiste de promesses non tenues), le directeur général Rodolphe Gintz avait promis, juré, craché, que la liste des restructurations se limitait à celles fournies aux représentants du personnel en 2016. Dans celle-ci, rien, sur l'aéromaritime.

Il faut dire que les personnels marins et aériens avaient déjà payé au prix fort les réformes précédentes, avec une réduction drastique du nombre de brigades.



1°) Fermeture de la DRGC de Rouen

Pourtant, ce même DG vient de confirmer la « fusion » des Directions Régionales Garde-Côtes (DRGC) de Rouen et Nantes, en réalité donc la *fermeture* de la DRGC de Rouen. Si, comme à son habitude, la haute administration laissait traîner cette rumeur depuis des mois, histoire de bien préparer les esprits à la restructuration à venir, il n'en demeure pas moins que cette opération n'était pas reprise dans la liste des implantations condamnées. Ça donne une idée de la valeur de la parole du DG...

La fermeture de la DRGC de Rouen était évoquée depuis plusieurs années, malheureusement on y arrive ! Selon le DG, seuls les services de la DRGC de Rouen seraient concernés par ce départ sur Nantes, les brigades du ressort de la DR étant intégralement conservées. Soit une « dizaine » d'emplois.



2°) Création d'un SCN aéromaritime

Nous n'oublions pas que certaines unités maritimes sont régulièrement citées et menacées. Nous savons également que le PSD n'est pas terminé et que les Plafonds Autorisés d'Emploi (PAE) vont être revus, cette année encore, à la baisse. Nous connaissons aussi la perversité de nos dirigeants, qui laissent les agents et leur famille dans un doute prolongé, espérant que par lassitude voire de désespoir, la fatalité prenne le dessus...

Cette opération se doublera de la création d'un service à compétence nationale (SCN) Aéromaritime : les DRGC restantes (Nantes, Marseille et Fort-de-France) quittant le giron de leurs DI respectives pour être placées sous l'autorité d'un service central, positionné sur la façade « Manche Mer du Nord ». Le DG n'a pas voulu dévoiler l'implantation exacte, mais tout porte à croire qu'il s'agira du Havre.



II – Tout ce processus doit être bouclé pour 2019.



1°) Une réforme négligeable, vraiment ?

Pour la DG, cette réforme sera « *négligeable* » pour les services des DI qui se voient donc amputées d'une partie de leurs effectifs. Comme pour le reste, les promesses n'engagent que ceux qui y croient et SOLIDAIRES demeurera très vigilant à ce propos.

Le futur SCN comprendra la partie « soutien » de la mission maritime ainsi qu'une partie plus opérationnelle, en accueillant une partie des effectifs du bureau B2 de la DG.



2°) De la transparence, c'est trop demander ?

Échaudé par cette annonce qui contredit une promesse de ne pas inclure l'aéromaritime dans le processus de restructuration d'ici 2020, SOLIDAIRES exige l'inscription rapide de ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain comité technique (CT).

Mais ce ne doit pas être une priorité de la haute administration, puisque ce ne fut toujours pas le cas pour le Comité Technique de Réseau (CTR = Comité pour l'ensemble de la DGDDI) du 14 décembre 2017.

Nous souhaitons ainsi que nous soit apportée la garantie du maintien de l'ensemble des brigades aéromaritime de métropole et d'outre mer.

Nous souhaitons également que la Direction Générale précise l'articulation qui sera faite entre le SCN Aéromaritime, le Service Général à la Mer (SGMer, Frontex et l'ensemble des Administrations présentes à la mer.

Pour conclure... Ne jamais croire aux promesses !

À la différence d'autres syndicats qui aiment croire à des promesses jamais tenues, SOLIDAIRES ne donne pas une confiance absolue dans la parole de la haute administration :

- l'accord dit « *d'accompagnement social* » signé par la CFDT, l'UNSA et FO est toujours inapplicable (pas de reclassement opérationnel dans d'autres administrations pour les agents concernés par les fermetures),
- et la décision de fermer Rouen confirme bien que les listes fournies aux OS peuvent être remises en cause à tout moment.

Nous serons donc très vigilants sur les suites apportées à ce dossier.

Paris, le 14 décembre 2017